Calendrier des vaccinations 2005 (BEH 2005 ; 29-30 : 147)

Âge	BCG	Diphtérie Tétanos	Poliomyélite[1]	Coqueluche	Hib	Hépatite B	Pneumo	Rougeole Oreillons Rubéole	Grippe
Naissance	*BCG*[2]					*Hep B*[3]			
2 mois	BCG[2]	DT	Polio	Ce/Ca[4]	Hib	Hep B[5]	*Pn7*[6]		
3 mois	BCG[2]	DT	Polio	Ce/Ca[4]	Hib		*Pn7*[6]		
4 mois	BCG[2]	DT	Polio	Ce/Ca[4]	Hib	Hep B[5]	*Pn7*[6]		
9 mois	BCG[2]							*Rougeole, oreillons, rubéole*[7]	
12 mois	BCG[2]							Rougeole, oreillons, rubéole[8]	*Grippe*[9]
16-18 mois	BCG[2]	DT	Polio	Ce/Ca[10]	Hib	Hep B[5]	*Pn7*[6]	Rougeole, oreillons, rubéole[8]	*Grippe*[9]
24 mois	BCG[2]						*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[8]	*Grippe*[9]
< 6 ans	BCG[2]						*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[14]	*Grippe*[9]
6 ans		DT[11]	Polio				*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[14]	*Grippe*[9]
11-13 ans		DT	Polio	Ca[12]		Hep B[13]	*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[14]	*Grippe*[9]
16-18 ans		DT[11]	Polio				*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[15]	*Grippe*[9]
18-25 ans		dT[16, 17]	Polio[16]	Ca[18]			*Pn23*[19]	Rougeole, oreillons, rubéole[15]	*Grippe*[9]
> 25 ans		dT[16, 17]	Polio[16]	Ca[18]			*Pn23*[19]	Rubéole[20]	*Grippe*[9]
> 65 ans		dT[16, 17]	Polio[16]				*Pn23*[19]		Grippe[21]

➥ **Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier de vaccinations indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.**

➥ **Les vaccins indiqués en grenat existent sous forme combinée :**

- Diphtérie, tétanos, coqueluche corps bactériens entiers, polio ;
- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire ;
- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, plus *H. influenzæ* b (Hib) ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, plus Hib, plus hépatite B.

➥ **Les vaccins indiqués en italique ne sont proposés que pour des risques spécifiques.**

1. Le vaccin poliomyélitique inactivé est le seul utilisé pour les primovaccinations et les rappels.
2. La vaccination BCG précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risque. La vaccination BCG est obligatoire à l'entrée en collectivité, incluant la garde par une assistante maternelle. Il n'est pas nécessaire de contrôler les réactions tuberculiniques après vaccination.
3. À la naissance pour les enfants nés de mère Ag HBs positif : vaccination dans les 24 heures qui suivent la naissance et immunoglobulines anti-HBs administrées simultanément en des points différents ; 2e et 3e doses respectivement à 1 et 6 mois. Contrôle sérologique entre 7 et 12 mois.
4. La vaccination peut être pratiquée indifféremment avec le vaccin coquelucheux à germes entiers (Ce) ou le vaccin acellulaire (Ca).
5. La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les enfants avant 13 ans, en privilégiant la vaccination du nourrisson.
6. La vaccination par le vaccin pneumococcique heptavalent conjugué (Pn7) est fortement recommandée à partir de 2 mois pour les enfants ayant une pathologie les exposant à un risque élevé d'infection invasive à pneumocoque. La vaccination par le vaccin anti-pneumococcique heptavalent conjugué est également recommandée pour les enfants âgés de moins de 2 ans exposés à un ou des facteurs de risque lié(s) au mode de vie identifiés dans la littérature : enfant gardé plus de 4 heures par semaine en compagnie de plus de 2 enfants en dehors de la fratrie, enfant ayant reçu moins de 2 mois d'allaitement maternel, enfant appartenant à une fratrie d'au moins 3 enfants (d'âge préscolaire).
7. Vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Pour les nourrissons entrant en collectivité avant 12 mois, il est recommandé d'administrer dès l'âge de 9 mois le vaccin contre la rougeole-oreillons-rubéole. Dans ce cas, la 2e dose est recommandée entre 12 et 15 mois et suffit. Si le vaccin monovalent rougeoleux a été utilisé à 9 mois, l'enfant devra recevoir 2 injections de vaccin trivalent à au moins 1 mois d'intervalle à partir de 12 mois.
8. La vaccination complète comprend 2 doses, 1re dose à 12 mois, 2e dose au moins 1 mois après la 1re, si possible avant l'âge de 24 mois.
9. Pour les enfants à partir de 6 mois, les adolescents et les adultes, s'ils sont atteints de pathologies spécifiques (*v.* calendrier complet) ou dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (essentiellement pour syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile).
10. La vaccination peut être pratiquée indifféremment avec le vaccin coquelucheux à germes entiers (Ce) ou le vaccin acellulaire (Ca).
11. En cas de pénurie de DT Polio, le vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio) peut être utilisé à partir de l'âge de 6 ans.
12. À cet âge, le vaccin coquelucheux acellulaire doit être utilisé.
13. Si la vaccination contre l'hépatite B n'a pas été pratiquée dans l'enfance : un schéma complet en 3 injections, les 2 premières à 1 mois d'intervalle, la troisième 5 à 12 mois après la date de la 2e injection.
14. Deux doses de vaccin triple associé rougeole, oreillons, rubéole à au moins 1 mois d'intervalle sont recommandées pour tous les enfants n'en ayant pas bénéficié, quels que soient leurs antécédents vis-à-vis des trois maladies.
15. Une dose de vaccin trivalent pour les personnes de 13 à 25 ans n'ayant pas été vaccinées contre la rougeole auparavant.
16. À renouveler tous les 10 ans.
17. À partir de 18 ans, on effectue le vaccin diphtérique contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio).
18. Pour certains professionnels de santé et les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou les années à venir, et n'ayant pas reçu de vaccination coquelucheuse au cours des 10 dernières années, un rappel de vaccination coquelucheuse acellulaire est recommandé.
19. Chez l'enfant de plus de 2 ans et l'adulte, la vaccination antipneumococcique avec le vaccin polyosidique 23 valent (Pn 23) est recommandée, tous les 5 ans, pour les sujets splénectomisés, les drépanocytaires homozygotes, les patients atteints de syndrome néphrotique, les insuffisants respiratoires, les patients alcooliques avec hépatopathie chronique, les insuffisants cardiaques et les sujets ayant des antécédents d'infection pulmonaire ou invasive à pneumocoque.
20. La vaccination contre la rubéole est recommandée pour les jeunes femmes en âge de procréer non vaccinées, par exemple lors d'une visite de contraception ou prénuptiale. Si la sérologie prénatale est négative ou inconnue, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement, de préférence avant la sortie de la maternité ou à défaut au plus tôt après la sortie.
21. Tous les ans.